

## Glossaire

### Document 4-12

**Assurance-dépôts** : régime d'assurance visant à protéger les fonds que vous avez déposés en cas de faillite d'une banque, d'une coopérative de crédit ou d'une société de fiducie (voir Société d'assurance-dépôts du Canada).

**Banque** : institution financière qui accepte des dépôts, accorde des prêts et offre d'autres services financiers.

**Carte de débit** : carte qui vous permet de transférer électroniquement des fonds de votre compte pour régler vos achats.

**Chèque** : ordre de paiement émis à une banque, à une coopérative de crédit ou à une société de fiducie de verser une certaine somme prélevée du compte du déposant au profit de la personne désignée sur le chèque.

**Compte** : dans une banque ou une coopérative de crédit, sert pour les dépôts, les retraits, les emprunts ou les placements.

**Compte-chèques** : compte établi dans une banque, une coopérative de crédit ou une société de fiducie qui permet au déposant de tirer des chèques.

**Compte d'épargne** : compte établi auprès d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une coopérative de crédit portant intérêt sur les fonds que vous déposez.

**Coopérative de crédit** : institution financière détenue par ses déposants et ses emprunteurs.

**Dépôt** : somme détenue dans un compte d'une banque, d'une coopérative de crédit ou d'une société de fiducie.

**Faillite bancaire** : situation selon laquelle une banque ne dispose pas de fonds suffisants pour rembourser les déposants.

**Frais bancaires** : frais facturés aux clients au titre des services bancaires.

**Frais fixes** : frais qui ne varient pas beaucoup d'un mois à l'autre, comme le loyer et les services publics.

**Guichet automatique bancaire (GAB)** : terminal que vous utilisez pour effectuer vos transactions bancaires au moyen d'une carte à puce.

**Institution financière** : une banque, une société de fiducie, une coopérative de crédit ou toute autre institution offrant des services financiers comme les comptes d'épargne et les comptes-chèques, les prêts, les cartes de crédit et les placements.

**Numéro d'identification personnel (NIP)** : numéro confidentiel que vous utilisez pour accéder à des services bancaires automatisés, à un ordinateur ou à un réseau téléphonique.

**Relevé de compte** : document qui vous est transmis chaque mois et sur lequel figurent les mouvements enregistrés dans votre compte.

**Retenues** : voir retenues sur salaires, retenues d'impôt à la source.

**Retirer** : prélever un montant d'argent à même un compte.

**Retrait** : montant prélevé à même un compte.

**Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)** : société d'État établie par le gouvernement fédéral pour assurer les montants déposés dans les banques canadiennes et dans certaines autres institutions financières.

**Solde** : montant que vous détenez ou qui est exigible dans votre compte.

**Taux annuel** : taux d'intérêt annuel sur un prêt. Ce taux peut être différent des taux annoncés. Il peut être calculé selon des normes qui aident les emprunteurs à comparer les taux.